

2^e) Un panneau décoratif
(grisaille) représentant l'automne
dont je possède encore les
trois autres saisons, attribuées
à Jan Bryck, chacun de
1^m 30 x 1^m 05, à céder à raison
de fr. 6.000 la pièce.

En outre, je crois
pouvoir également vous
soumettre sous peu, une
nouvelle collection de tableaux
anciens dont un Rubens.

Je me tiens à votre entière
disposition, si toutefois vous
desirez me parler.

Agriez, Messieurs,
l'assurance de ma considé-
ration distinguée.

P^t Charles Lejeune

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de e ouvrage ✓ soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 4998/94 en
date du 26 juillet 1904.

Bruxelles, le

29 juillet 1904.

Legem

Charlier

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N^o 4998 / 94

Objet :

Annexe.

Expédié le

27 juillet 1904

M^r Lanket

Rue Van Schoor

Schaerbeek

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître qu'il n'est pas dans les inten-
tions de la Commission Directrice d'acquies-
cences pour les Collections de l'Etat les ~~surveys~~
que vous avez bien voulu offrir de céder à ces
fins par votre lettre du 18 ~~oct~~

Veuillez agréer, M^r Lanket,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice

Le Secrétaire,

TAPISSERIES ANONYMES

MAISON CHARLIER

- Rue Van Schoor,

SCHAERBECK-BRUXELLES

Schaerbeek le 23 juillet 1904

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

Recevers 25 7/1904

Sous le n° 49987/94

J'ai l'honneur de
vous faire parvenir ce jour
en vous priant de vouloir
bien en faire l'examen
et de me donner votre avis
le cas échéant, les tableaux
sanciens ci-après que je
désire vendre:

1° Saint Gerôme, attribué
à Ribera par feu le peintre
Guffen, de 0^m,80 x 0^m,65, à
céder au prix de frs 2500, ..

À la Commission Administrative
d'examinatrice des Musées de
l'Etat, 9, rue du Musée,
à Bruxelles